

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP.^t :— 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
 Hors du DÉP.^t :— » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
 On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
 RECLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemins de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.										
Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Arrivées à						
				LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 ^m matin.	6 h. 35 ^m matin.	8 h. 42 ^m matin.	9 h. 22 ^m matin.	9 h. 40 ^m matin.	12 h. 19 ^m matin.	4 h. 7 ^m matin.	12 h. 38 ^m matin.	11 h. 45 ^m soir.		
5 h 1 soir.	12 » 55 » soir.	2 » 37 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 40 ^m soir.	5 » 45 ^m soir.	4 » 39 ^m matin.		
10 h 47 »	5 » 45 » »	7 » 40 » »	9 » 27 » »	9 » 55 » »	—	4 h. 44 ^m matin.	11 » 7 » »	2 » 30 »		

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. ^m matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin. Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, le 26 Mai.

SOUSCRIPTION NATIONALE
 Organisée par le Conseil municipal de Cahors
 POUR
 L'ÉRECTION D'UN MONUMENT
 À
LÉON GAMBETTA
 À
 CAHORS

Total des publications précédentes. 28,941 29

Siste de M. Laborie, limonadier, rue Fénélon n° 6.

MM. Laborie, limonadier, rue Fénélon, 5 fr.; Rongé, agent de ville, 1 f.; Carriol, boulanger, 5 fr.

Total de cette liste..... 11 »

Liste de M. Bruel, café de la Comédie, boulevard Gambetta.

MM. Bruel Louis, limonadier, 5 fr.; Bruel Raymond, 3 fr.; Escoffié, 1 fr.; Ibert Louis, 5 fr.; Contival Adolphe, 2 fr.; Castes, sergent-majors, 1 fr.; Singlande Jean, 1 fr.; Cagnac Pierre, cadet, 5 fr.

Total de cette liste..... 23 »

Liste de M. Vedrenne, café du Progrès, boulevard Gambetta.

MM. A. Fourtet, 2 fr.; Fernand Henras, 5 fr.; Fouriet père 2 fr.; Valet Jérôme, 2 fr.; Ausset Antoine, 2 fr.; Gaubert Jean, 2 fr.; Vedrennes, 2 fr.; Tourriol, 2 fr.

Total de cette liste..... 10 »

Liste de M. Fouissac, limonadier, près la caserne d'infanterie.

MM. Fouissac, limonadier, 5 fr.; Rouquié, 2 fr.; Giraud, 2 fr.; Satti, 2 fr.; Sambat, forgeron serrurier à La-barre, 2 fr.; Balesté, 2 fr.

Total de cette liste..... 15 »

Liste de M. Paganet, coiffeur, boulevard Gambetta (Sud).

MM. P. Debons, rue Brives, 3 fr.; D. Paganet, coiffeur, 1 fr.

Total de cette liste..... 4 »

Liste adressée par M. André Michon, agent consulaire de France, à Villa Nova de Gaia (Portugal).

MM. André Michon, 36,000 reis, Pierre David, 1,000 r.; Frédéric Briner, 1,000 r.; Joseph Alexandre, 1,000 r.; Michel Viecht, 1,000 r.; Joseph Viecht, 1,000 r.; Auguste Maison, 1,000 r.; Mathias Meuzel, 500 r.; François Jeandra, 500 r.; Alexandre Valadier, 900 r.; Joseph Breissac, 4,500 r.; Baumann, 1,500 r.; Lavervé, 1,000 r.; Joseph Hermann, 1,000 r.; — Souscription faite à Porto : MM. Mathieu Lugan 2,250 r., Felice Humbert, 2,250 r.; Ernest Chardron, 2,250 r.; L. Lénat, 900 r.; Hippolyte André et M^{me}, 4,500 r.; Joseph André, 2,250 r.; Oscar Bertrand, 2,250 r.; Felice Cielra, 900 r.; P. Pellereau, 900 r.; P. Girod, 4,500 r.; J. Girod, 4,500 r.; H. Latourrette, 4,500 r.; G. Valeins, 500 r.; Jules Genclome, 2,000 r.; L. Dupont, 1,500 r.; Victor Gajeau, 1,500 r.; Célestin Bernard, 4,000 r.; Célestin Steffamina, 200 r.; Antonin Blanc, 1,000 r.; Giraud, 2,250 r.; Georges Pereyre, 2,250 r.; Martin Thouret, 2,250 r.; Maury, 2,250 r.; G. Dupuy, 2,250 r.; Rommain Chaice, 1,000 r.; Leqy Eugène,

900 r.; Arthur Naulat, 1,000 r.; François Babel, 4,000 r.; J. Lairamayou, 1,500 r.

Total de la liste de M. André Michon, 108,200 reis, soit 601 40

Liste adressée par M. Couture, maire de Castelfranc (Lot).

MM. Couture, 5 fr.; Bernard Cazes, conseiller municipal, 5 fr.; Vialatte François, conseiller municipal, 5 fr.; Béral Hippolyte, conseiller municipal, 5 fr.; Py, représentant de commerce, 2 fr.; S. sous-officier de gendarmerie en retraite, 1 fr.

Total de la liste de M. Couture.... 23 »

Liste adressée par M. le baron de Trenqualye, consul à Ostende (Belgique).

MM. le baron de Trenqualye, consul, 20 fr.; Moulin Pierre, patron pêcheur, 5 fr.; Badot Ohvié, matelot pêcheur, 1 fr.; Duchesne Auguste, patron pêcheur, 2 fr.; Dœuvre Fortuné, id. 5 fr.; Léon Fontain, id. 5 fr.; Bayard, id. 2 fr.; H. P. id. 2 fr.; Boisnel Auguste, id. 2 fr.; Elie, commis patron 2 fr.

Total de la liste de M. le baron de Trenqualye..... 46 »

Total de la publication..... 29,683 37

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
 Séance du 24 mai.
 Présidence de M. BRISSON.

LA RÉFORME JUDICIAIRE.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de réforme judiciaire.

M. René Goblet combat le projet qui, dit-il, porte une atteinte absolue à l'indépendance de la magistrature, parce qu'il supprime l'immovibilité. L'immovibilité ne pourrait être admise qu'à la condition qu'elle soit accompagnée d'une réforme générale de nos institutions judiciaires.

L'orateur rappelle d'ailleurs qu'il ne s'est pas trouvé une seule voix dans la commission du Sénat pour appuyer le premier projet déposé en ce sens.

L'orateur est partisan, en principe, de l'élection, mais il craint que les passions politiques soient un obstacle à la justice impartiale. Mais il y a un autre moyen de recruter la magistrature. Il y a celui des listes de présentation, qui a été soutenue dans la commission, sans toutefois y obtenir la majorité. On a répondu que ce système ne conviendrait pas à notre pays, où la tradition césarienne veut que les juges soient de simples fonctionnaires du gouvernement.

L'orateur proteste contre cette doctrine.

L'orateur déclare qu'on a en le tort de séparer le projet de la compétence de celui du personnel. Il n'admet pas cette division. Il poursuit en critiquant en détail le projet, tant au point de vue politique que financier.

S'adressant à la majorité, l'orateur ajoute : « Etes-vous sûrs d'être toujours une majorité ? Nous avons besoin d'une magistrature indépendante, et c'est parce que je crois servir les véritables intérêts de la République que j'invite la Chambre à repousser le projet. »

M. Bernard (du Doubs) défend le projet qui, dit-il, n'est pas une loi politique, mais seulement de réforme judiciaire. Il insiste vivement pour que la Chambre adopte le projet.

M. Fauré loue le discours de M. Goblet : il est d'avis, comme lui, que le projet porte atteinte à l'indépendance de la magistrature et n'aboutira qu'à l'asservissement de la magistrature.

Le moment approche où la magistrature va succomber avec le droit et la liberté. Elle est intègre, on la veut servir. Il est fâcheux que le gouvernement de la République n'emprunte pas à la Prusse

d'autres formules que celle-ci : « La force prime le droit. » (Applaudissements à droite.)

M. Saint-Romme défend le projet. Il insiste sur la nécessité que les magistrats ne soient pas les adversaires du gouvernement.

M. Ribot s'étonne que le ministre ne réponde pas aux questions posées par M. Goblet. Quand on fait disparaître l'immovibilité, et qu'on ne remplace cette garantie que par une institution nouvelle, il faut que le gouvernement prenne devant le pays la responsabilité de la loi.

Sur la demande de M. Martin-Feuillée la suite de la discussion est renvoyée à samedi.

SÉNAT
 Séance du 24 mai.
 Présidence de M. CALMON, vice-président.

LE CREDIT DU TONKIN.

La discussion immédiate est votée.

M. Fournier s'étonne que depuis 1874 on n'ait pas fait sentir au roi d'Annam qu'il violait le traité conclu. Maintenant, parce qu'on a été un peu faible, on agit peut-être avec trop de précipitation et de rigueur.

L'orateur regrette qu'on ait repoussé le résultat des négociations de M. Bourrée.

Enfin, l'orateur espère que le gouvernement va reprendre les négociations avec le gouvernement de Pékin.

Il conclut ainsi : « Mon vote est acquis au crédit proposé, mais pas en ce qui concerne l'article 2. »

M. de Saint-Vallier répond que le traité signé par M. Bourrée contient des closes absolument inacceptables. La commission l'a jugé ainsi et vous pouvez vous en rapporter à elle. (Très-bien).

M. Lareinty : Le rapporteur n'a répondu que sur la question du commissaire civil.

M. de Saint-Vallier dit que la commission ayant proposé le rejet de l'article 2, il n'a pas à s'expliquer sur le sujet.

L'article 1^{er} est adopté.

M. Challemel-Lacour : Le gouvernement est décidé à envoyer un commissaire civil au Tonkin, parce qu'il a voulu prendre des garanties contre de généreux mais dangereux entraînements.

L'orateur poursuit : Nous connaissons nos officiers, leur savoir et ce qu'ils valent ; mais lorsque l'autorité politique et l'autorité militaire sont réunies dans les mains d'un soldat, il est à craindre que la politique soit sacrifiée au côté militaire. (Bruit).

Le commissaire civil aura pour mission de retenir l'action de nos forces dans certaines limites. Il n'interviendra pas dans la direction des opérations, qui seront courtes.

Le ministre s'attache à prouver que l'article 2 ne porte pas atteinte à l'exercice du pouvoir gouvernemental, et il ajoute que si certaines circonstances l'exigeaient, le gouvernement remplacerait le commissaire civil par un chef militaire.

Ce point de la critique est d'ailleurs secondaire. Il est urgent de voter immédiatement la loi et de ne pas la renvoyer à la Chambre. (Bruit à droite.)

Il y a un intérêt réel à ne pas retarder le vote de 48 heures.

A droite : il fallait présenter le projet plus tôt !

M. l'amiral Jauréguiberry croit que puisque les règles administratives sont susceptibles de modifications, la Chambre ne fera pas de difficultés sérieuses à l'adoption des modifications que la commission propose, et il dit qu'il n'y a aucun inconvénient à rejeter l'article 2. (Très-bien !)

M. Challemel-Lacour : Nous n'avons repris l'article 2. (Ah ! ah !) Il n'y a donc pas lieu de provoquer un vote. (Bruit). Je me suis borné à regretter la suppression de cet article, qui entraînera le renvoi de la loi à la Chambre, par conséquent un retard. (Mouvements divers).

M. de Saint-Vallier observe que l'article

n'existant plus, il n'y a pas lieu de le mettre aux voix.

M. Buffet dit qu'on a le droit réglementairement de discuter un article voté par la Chambre, même alors que la commission du Sénat propose de supprimer cet article.

L'orateur maintient que l'article 2 ne peut être supprimé sans un vote. Il proteste contre la nouvelle organisation du Tonkin.

Il s'agit d'une opération commerciale. L'orateur consentira à voter le projet, mais à condition que les Annamites ne seront pas les Kroumirs de l'extrême Orient.

M. Challemel-Lacour expose que nous allons rendre notre protectorat effectif. Quelles mesures serons-nous obligés de prendre ? Vous me permettez de ne pas m'expliquer à cette heure. On ne peut tout prévoir, et nous ne voulons pas qu'il y ait méprise ni mécompte. (Très-bien ! à gauche.)

Mais ce que nous pouvons déclarer dès à présent, c'est que nous ferons une politique dans l'intérêt de la population tonkinoise et que nous la défendrons contre les exactions des mandarins.

Tout ce qui est faisable, nous essaierons de le faire. Mais nous ne devons pas affaiblir la confiance de la nation en elle-même. Quand cet appui est brisé, il est difficile de le retrouver. (Applaudissements.)

L'article 3 est adopté.

L'ensemble du projet est adopté par 239 voix contre 4.

Informations

Le Parlement croit savoir qu'il n'a pas été question jusqu'ici, dans les conseils du gouvernement, d'accorder une amnistie, le 14 juillet, aux prêtres qui ont encouru des peines disciplinaires.

— M. de Broglie interpellera M. Ferry au sujet des manuels de l'instruction civique.

— Le préfet de Maine-et-Loire annonce au ministre de l'intérieur qu'un grand nombre de sujets allemands viennent de s'abattre sur ce département, cherchant du travail dans toutes les communes riveraines de lignes du chemin de fer.

— On mande de Syracuse, le 21 mai : Le duc d'Amale est arrivé aujourd'hui.

— La Patrie annonce qu'un grand nombre de trésoriers-payeurs ont été mandés à Paris par le ministre des finances.

Ces fonctionnaires sont convoqués par région, et ils retourneront à leur poste sitôt après avoir eu une audience avec le ministre.

Espom, 32 mai.

Résultats des courses d'Espom :
 Le derby a été gagné par Saint-Blaise, à sir Johnstone.
 Highland-Chief, à lord Ellesmere, était deuxième.
 Gaillard, à lord Falmouth, troisième.
 Onze chevaux ont pris part à la course.

Les Fêtes du couronnement du Tzar.
 Paris, 24 mai.

Les fêtes du couronnement ont commencé hier avec l'entrée solennelle du tzar dans la ville de Moscou.

Le cortège impérial s'était formé à Pétrowski, à une lieue environ du Kremlin.

Sur tout le parcours, foule énorme, enthousiasme.

siasme indescriptible.

A onze heures du matin, le canon tonne, les cloches de l'église de l'Assomption sonnent à toute volée. A midi le cortège se met en marche, entre deux haies de soldats.

L'empereur est précédé des députations de l'empire, des grands corps de l'Etat, des officiers de sa maison, s'avançant à cheval, suivi des ministres, du tzarewitch, des grands-ducs et des princes, au nombre de 150 au moins.

Ensuite venaient en carrosse d'apparat, l'impératrice et les grandes duchesses.

Des escadrons de cuirassiers et de hussards fermaient le cortège.

L'empereur, en costume de général s'avançait lentement, monté sur un cheval blanc, au milieu d'acclamations frénétiques.

Leurs Majestés ont été reçues par le prince Dolgorouki, gouverneur de la ville.

A trois heures environ le cortège arrivait sous les murs du Kremlin.

Là l'empereur et l'impératrice sont descendus et ont fait une courte prière dans la chapelle de Notre-Dame-l'Ibérie. Puis le cortège a débouché sur la Place-Rouge, la grande place de Moscou, où huit ou neuf mille enfants ont salué l'arrivée du tzar par des chants.

Cependant le canon continue de tonner et le terrible bourdon d'Ivan-le-Grand sonne à toute volée.

L'empereur s'engage tête nue sous la voûte qui conduit dans l'intérieur du Kremlin. Tout le cortège l'imite.

Le clergé russe sur les marches de la cathédrale de l'Assomption, reçoit le tzar et l'introduit successivement dans les trois églises.

Le tzar et l'impératrice sont allés au palais Alexandria où ils séjourneront trois jours pour faire leurs dévotions ; la proclamation du couronnement du tzar aura lieu aujourd'hui.

CHRONIQUE LOCALE ET FAITS DIVERS.

LA TRIBUNE ÉLECTORALE

Personne, dans le département du Lot, ne s'est mis plus souvent en communication que M. Pagès Duport avec les Electeurs, c'est-à-dire avec l'opinion publique. On peut dire de lui qu'il pense au grand jour, et qu'il expose à tous sa pensée librement et loyalement.

Voici quelques passages du langage que M. Pagès Duport tenait, en 1881, aux Electeurs du Lot :

La Chambre actuelle a porté les coups les plus rudes à la liberté des citoyens, et elle a mis en œuvre avec fureur le système de l'invalidation, de la révocation et de la proscription. Où sont les réformes qu'elle a réalisées ?

La nation, avec une résignation admirable, s'est mise au travail au lendemain de nos désastres. Tandis que les bavards criaient, elle creusait la terre, forgeait le fer, tissait la laine et le coton, luttant sans cesse des pieds et des mains.

Est-ce que les bavards, les faiseurs de théories, les déclamateurs de la Chambre sont pour quelque chose dans ce travail ? Dix fois, vingt fois, presque continuellement, ils ont été un obstacle.

Depuis nombre d'années, toutes les réunions agricoles supplient le gouvernement de faciliter le crédit à l'agriculture comme la Banque de France le donne à l'Industrie et au Commerce. En Angleterre, en Bavière, en Suède, etc., des banques régionales ou cantonales, mises à la portée des paysans, fonctionnent régulièrement, faisant des avances avec la garantie de plusieurs signatures, et prêtant sur récoltes pendantes comme sur récoltes rentrées.

Qu'a-t-on proposé dans ce sens parmi tous ces radicaux, qui marchent si vaillamment contre le prêtre et la sœur de charité ?... Absolument rien.

Et cependant la Société des agriculteurs de France, composée de plusieurs milliers d'adhérents, ne cesse de réclamer une première réforme, réalisable à volonté, qui consisterait à permettre à l'agriculteur d'emprunter sur sa récolte rentrée, sans remettre le gage au prêteur, comme la loi l'exige aujourd'hui.

Si un viticulteur veut, sous la loi actuelle, emprunter sur deux barriques de vin, il est

forcé de le livrer au prêteur, ce qui est une grosse affaire, sans parler des droits à payer. Mais, s'il pouvait, par une déclaration à la Mairie, consigner chez lui-même les deux barriques de vin, en étant passible de poursuites correctionnelles pour le cas de détournement, l'emprunt deviendrait excessivement simple ; et le créancier serait remboursé à la vente, dont le prix ne pourrait être versé qu'entre ses mains, jusqu'à concurrence de la somme avancée. Ce recours au Crédit deviendrait plus simple encore si des banques agricoles étaient fondées sous la surveillance de l'Etat à l'imitation ou comme succursales du Crédit Foncier, pour consentir ces avances sur gage à domicile, et aussi pour prêter, sur plusieurs signatures, aux agriculteurs dépourvus de ressources nécessaires aux exigences de la vie, ou bien pour reconstituer leurs terres à la suite d'un sinistre. Combien de fois un pauvre agriculteur n'est-il pas obligé de vendre sa récolte sitôt faite, parce qu'il a le couteau sur la gorge ! S'il avait pu attendre, il aurait mieux vendu.

Au lieu de toujours *politiquer*, voici ce qu'une Chambre véritablement française devrait faire :

Modifier les impôts dont le total actuel est indispensable, mais les répartir plus équitablement, de façon à alléger les contribuables qui payent trop, comme les agriculteurs, et imposer certaines fortunes qui payent peu ou qui ne payent rien.

Faire bénéficier les campagnes de la législation qui exempte de tout impôt, à Paris, les loyers des personnes considérées comme trop pauvres pour le payer. Une réforme de ce genre devrait exempter de l'impôt des portes et fenêtres une partie des habitations dans les champs et dans les villages. Au nom du Dieu clément, comme au nom de la pitié humaine, laissez donc les malheureux respirer l'air sans avoir à le payer !

Reviser les lois de procédure, qui rendent les procès non seulement très coûteux, mais presque interminables.

Remanier les droits de mutations par décès, qui atteignent la succession du père au fils, ce qui est odieux, et qui ne frappe pas suffisamment les successions entre parents éloignés et personnes étrangères, ce qui serait juste.

Travailler à la suppression des octrois, en commençant par refuser toute création nouvelle et toute surtaxe, afin d'arriver à l'abolition complète, quand les dettes des communes seront payées, ou que ces dettes pourront être remboursées par d'autres moyens que l'octroi.

Résoudre la question de ce *Code rural* si urgent, qu'on nous promet toujours et qui n'arrive jamais.

Intervenir dans l'administration des chemins de fer, pour obtenir ce que j'ai réclamé bien souvent, et notamment le 17 décembre 1873, à la tribune de l'Assemblée nationale : 1° l'abaissement des tarifs pour les voyageurs, et, comme compensation en faveur des Compagnies, l'augmentation du prix des bagages ainsi que cela se pratique dans tous les pays étrangers où l'on voyage à très bon marché ; 2° une réduction plus sérieuse des prix pour les billets d'aller et retour, en les rendant valables pendant un certain nombre de jours ; 3° une protection plus efficace pour les voyageurs.

Protéger l'enfance et la vieillesse par de meilleures lois d'assistance.

Secourir l'agriculteur, victime innocente de la grêle de l'incendie et de l'inondation. J'ai présenté à ce sujet, en 1874, une proposition qui fut repoussée par la Commission du budget de 1875 (rapporteur M. Léon Say), pour des motifs qui n'existent plus aujourd'hui. Cette proposition augmentait, dans de notables proportions, mais sans nuire en rien à la rectitude financière, les subsides prélevés sur le budget pour ce genre de secours, lesquels subsides (cela n'est pas vraiment croyable) sont restés stationnaires depuis 1826, époque à laquelle le total des recettes en France était quatre fois moins important qu'en 1881.

Toutes ces réformes sont préparées depuis longtemps ; mais il en est une autre, plus indispensable et plus pressée encore. C'est la diminution de l'impôt foncier.

M. Léon Say, ancien ministre conservateur-républicain, a démontré qu'une diminution de 30 0/0 serait une mesure tout à fait équitable, qui profiterait surtout aux petits cultivateurs, dont le nombre s'élève à cinq millions possédant moins de trois hectares, c'est-à-dire moins de six quarterées (ancienne mesure du Lot).

Les radicaux n'acceptent pas le système de cet ancien ministre.

Ils ont préféré réduire d'autres impôts que celui qui atteint le plus directement l'agriculteur. Le 11 juillet 1881, la Chambre a repoussé un amendement qui diminuait la contribution foncière.

Le lendemain, cette même Chambre a eu la singulière idée de voter un autre amendement

portant qu'on formera, à partir de 1882, une *caisse de réserve* pour couvrir les pertes que causeront au Trésor les dégrèvements ultérieurs sur l'impôt foncier. Ah ! la bonne plaisanterie ! cela revient à dire comme l'enseigne d'un barbier célèbre : « Ici, on rasera demain *gratis*. » La chose est tellement vraie que le ministre des finances n'a pu s'empêcher de déclarer que c'est là un *vœu platonique*, et que M. Rouvier, rapporteur du budget, s'est écrié de son côté : *manifestation stérile*.

Bien avant ces aveux édifiants, un journal qui est l'organe le plus accrédité du radicalisme, avait dit à propos des défenseurs du dégrèvement de l'impôt foncier : « En proposant un dégrèvement de cette espèce, ils peuvent susciter des espérances fâcheuses. »

Espérances fâcheuses ! Soyez bien avertis, agriculteurs !

Du reste (il faut le dire et le répéter hautement), le déni de justice des radicaux envers les paysans est tout naturel ; M. Victor Hugo a traduit fidèlement l'opinion de son parti en recevant une députation il y a quelques mois.

« Le travail des champs est *humain*, a-t-il déclaré ; le travail des villes est *divin*. »

Moi, je dis au contraire : « C'est le travail des champs qui est divin. » On ne se nourrit pas de phrases creuses ; il faut passer chez le boulanger pour avoir du pain, et chez le boucher... quand on peut. Or, pas de boulanger et pas de boucher, si les paysans ne cultivaient pas le blé et n'élevaient pas le bétail.

Voici une autre preuve du mépris des radicaux pour les paysans. En 1871, MM. Louis Blanc, Peyrat et vingt autres présentèrent une proposition qui est au *Journal officiel*, pour que l'on donnât aux habitants des villes un plus grand nombre de députés qu'aux habitants des campagnes. Cela signifie que, pour les radicaux, un paysan n'est que le quart, le tiers ou la moitié d'un ouvrier des grandes villes.

A. PAGÈS DUPORT.

Ancien député.

Nous laissons MM. les Electeurs sénatoriaux, sous l'impression de ce magnifique programme économique, le plus complet que jamais peut-être candidat ait soumis à ses Electeurs. Comme nous, ils seront frappés du souci constant de M. Pagès Duport pour les classes laborieuses, pour les populations de nos campagnes, toujours à la peine et jamais au profit, et ils se demanderont si, au lieu de peupler nos Assemblées de rêveurs et de politiciens incapables de comprendre leurs besoins, il ne vaudrait pas mieux y envoyer des hommes expérimentés qui, comme l'honorable M. Pagès Duport, prennent si énergiquement en main, en toutes circonstances, la défense de leurs intérêts.

De toutes parts, on constate les progrès de la candidature de M. Pagès Duport.

Nos propres renseignements confirment cette bonne impression. De toutes parts, les électeurs sénatoriaux comprennent qu'il faut faire place dans les Chambres à des hommes spéciaux, rompus aux affaires, afin de parer aux crises de toutes sorte qui menacent les intérêts matériels et moraux du pays. C'est un heureux réveil que nous constatons avec plaisir sur tous les points de notre département.

LA PREMIÈRE COMMUNION AU LYCÉE.

Judi dernier avait lieu au lycée de Cahors la cérémonie toujours si touchante de la première communion.

Une nombreuse assistance se pressait dans la chapelle de l'établissement décorée avec beaucoup de goût pour la circonstance. M. le chanoine Magne a prononcé un excellent sermon après lequel Monseigneur a donné la communion et la confirmation. Avant de quitter la chapelle Sa Grandeur a adressé aux jeunes communiantes une paternelle allocution qui a remué tous les cœurs.

Les élèves rangés dans la cour d'honneur ont reçu le Prélat à la sortie de la chapelle et un jeune rhétoricien l'a harangué en ces termes :
Monseigneur,

Notre vieux Lycée est en fête : le Pasteur est venu revoir son troupeau et lui donner une

nouvelle marque de sa tendre sollicitude.

Oui, Monseigneur, votre présence au milieu de nous est pour nos cœurs la cause d'une grande joie ; et nous savons combien votre Grandeur aime à répandre sur nos têtes ses précieuses et paternelles bénédictions.

A votre visite, dont nous sommes heureux et fiers, nos âmes, Monseigneur, répondent par les vœux les plus ardents pour la durée et le bonheur de vos jours. Que le Ciel daigne vous conserver encore de longues années pour les Elèves du Lycée de Cahors, et pour ce diocèse que votre Grandeur édifie et dirige si heureusement !

Au nom de tous mes camarades dont, en ce moment solennel, j'ai l'honneur d'être l'interprète, je vous supplie, Monseigneur, d'agréer nos vœux avec une bienveillance égale à la respectueuse et affectueuse gratitude qui nous les a dictés.

VIEUSSENS,

Elève de Rhétorique.

Mgr a répondu par quelques paroles sympathiques et a demandé à M. le Proviseur un jour de congé et une amnistie générale pour les élèves.

A midi, un diner réunissait au réfectoire Mgr l'Évêque, M. le Préfet du Lot, M. le Maire de Cahors, M. le docteur Caviolle, une délégation du personnel enseignant et l'administration du lycée.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 19 au 26 mai 1883.

Naissances.

Gaillard, Jeanne, rue St-Barthélemy, 1.
Penet, François, rue du Four Ste-Catherine.
De Boysson, Amédée, rue des Cadourques, 1
Guiraudet, Jules, à Bégoux.
Vialaret, Eugène, rue Lastié, 8.
Ringranve, Marthe, rue Lastié, 11.
Rougé, Camille, rue de la Préfecture.

Mariages.

Barret, Jean et Veires, Jeanne.
Bry, Pierre et Fargues, Eugénie.
Thouverez, Joseph et Barry, Rose.

Décès.

Bessac, Marie, 5 jours, rue Donzelle, 3.
Merigot, Françoise, 33 ans, gde rue Labarre.
Calmejane, Alain, ancien magistrat, 38 ans, rue de la Liberté, 20.
Ruamps, Elie, 1 jour, rue de l'Université, 8.
Delpech, Jeanne, 46 ans, rue St-Urcisse, 20.
Bugès, Pierre, cult. 74 ans, à St-Georges.

THÉÂTRE DE CAHORS

Direction de M. J. MORVAND

Dimanche 27 mai 1883.

Représentation de M^{me} MATZ-FERRARE

1^{re} Chanteuse des théâtres de Paris.

Représentation de M^{lle} MARLARD

1^{re} chanteuse du théâtre de Marseille.

UN MONSIEUR QUI PREND LA MOUCHE

Comédie en un acte.

La Timbale d'Argent

Opéra comique en 3 actes, mus. de Vasseur.

Bourse de Paris.

Cours du 26 mai.

Rente 3 p. %	79.75
— 3 p. % amortissable	81.10
— 4 1/2 p. %	110.50
— 5 p. %	109.35

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris 24 mai

Les tendances de la hausse se sont beaucoup améliorées depuis quelques jours, le 5 0/0 se rapproche peu à peu de 110 et une reprise d'affaires paraît se préparer. Le 5 0/0 était demandé à 109,80, le 3 0/0 à 80,20, l'Amortissable à 81,57.

On était ferme sur la Banque de France à 5,460 sur le Foncier à 1,352, sur la Banque de Paris à 1,072, sur le Lyon à 1,480, sur le Midi à 1,172, sur le Nord à 1,929, sur l'Orléans à 1,250, sur le Gaz à 1,370, sur le 5 0/0 Italien à 92,90 sur l'Unifiée égyptienne à 371, sur le 5 0/0 Turc à 11,85, sur la Banque ottomane à 784.

Le Suez a encore regagné une cinquantaine de francs à 2,535.

Les Sociétés de crédit ont, comme les entreprises industrielles, besoin d'un fonds de roulement d'autant plus important que leurs affaires doivent être plus actives. Celui de la Banque Nationale avait été en partie immobilisé à la suite de la crise. Elle le reconstruit en prévision d'une reprise d'affaires que l'abondance de l'argent semble devoir motiver à bref délai. Les actionnaires font bon accueil à cet indice certain d'un prochain re-

tour à l'activité et aux opérations fructueuses.
Le conseil d'administration de la Société postale française de l'Atlantique a décidé l'appel du dernier quart de 125 francs sur les actions de cette Compagnie.
Le versement devra être effectué au plus tard le 15 juin prochain aux caisses de la Société générale, 54, rue de Provence.

Faits divers

PAPIER INCOMBUSTIBLE

M. G. Meyer vient de soumettre à la Société d'encouragement pour l'industrie nationale une nouvelle combinaison de pâte propre à faire du papier ou du carton incombustible de toutes nuances, rendus indélébiles et incombustibles.

Il fait connaître que l'amiante est la base principale employée pour la fabrication de son papier incombustible; mais pour que l'invention soit complète et efficace, il fallait trouver des encres qui soient indélébiles et en même temps incombustibles, pouvant servir à l'écriture, à l'impression, à la typographie, à la lithographie, à la gravure, et à l'aquarelle.

M. Meyer présente des spécimens d'écriture, d'impression, de gravures faites avec des encres de différentes nuances. Il soumet également un tableau peint à l'aquarelle auquel il a fait subir les épreuves des décors céramiques; la peinture a conservé tout son éclat et le papier toute sa souplesse. Sur la demande de quelques personnes l'inventeur expose pendant plusieurs minutes une feuille de son papier, sur laquelle il a écrit avec de l'encre de sa composition, à la flamme d'un bec de gaz: ni le papier ni l'encre n'ont été altérés.

Afin de démontrer par une preuve des plus concluantes quelle température pouvaient supporter le papier et l'encre présentés par lui, M. Gaspard Meyer soumet à l'examen de la Société une lithographie de 18 centimètres sur 15 centimètres représentant une scène maritime. Cette feuille de papier, placée entre deux couches de verre en fusion a résisté complètement à l'action de la chaleur, elle est demeurée intacte et la gravure a conservé toute sa netteté. Le prix des encres n'est pas supérieur à celui des encres employées actuellement dans le commerce; l'emploi de ce papier et de cette encre sera utile pour la fabrication des titres et valeurs, et pour la rédaction des actes civils et commerciaux.

Dans notre département les progrès de la végétation sont déjà très avancés. La huitaine de chaleur qui vient de s'écouler a été on ne peut plus favorable au développement des produits en terre. Les prairies naturelles et artificielles, les arbres fruitiers épargnés sont magnifiques. Jusqu'à présent les récoltes promettent d'être abondantes. La vigne bourgeoise dans d'excellentes conditions. Si ne survient pas de de coulure nous pouvons déjà, — sans escompter l'avenir, — être assurés d'une récolte de vin exceptionnelle, relativement aux années précédentes.

Le 9^e fascicule de la FRANCE ILLUSTRÉE, en vente par l'éditeur Jules Rouff, continue sur le département de Seine-et-Oise, l'étude commencée dans le fascicule précédent.

L'auteur y parle avec détails des deux Trianons et d'un certain nombre de localités bien connues des parisiens: telles que Viroflay, Palaiseau, Sèvres, Meudon, Ville-d'Avray, St-Germain-en-Laye, Chatou, etc., etc.

Comme gravures, ce fascicule renferme, en cinq médaillons tirés hors texte, des vues du château de Versailles, des grand et petit Trianon, du Tapis-Vert et de Savigny-sur-Orge.

Dans le texte, on trouve des vues du château de Saint-Germain, de Saint-Cloud, de la Manufacture de Sèvres.

Enfin, l'auteur nous donne un plan de Versailles avec le parc et les Trianons.

Éviter les contrefaçons

**CHOCOLAT
MENIER**

Exiger le véritable nom

Etude de M^e SABOURIN, avoué à Cahors, rue du Lycée, n^o 5.

EXTRAIT

D'un jugement de séparation de biens
Par jugement contradictoire du tribunal civil de première instance de Cahors, en date du vingt-trois mai mil huit cent quatre-vingt-trois, la dame Marie Masbou, sans profession, épouse du sieur Louis Couderc, limonadier, avec lequel elle demeure à Cabrerets, a été séparée de biens d'avec

ledit sieur Couderc, son mari.
Pour extrait certifié conforme,
Par moi avoué de la dame Couderc.
Cahors, le vingt-cinq mai mil huit cent quatre-vingt-trois.
Signé: SABOURIN.

Avis

On demande des Maçons pour le souterrain de Roques, près Uzech, (Lot).

UNE VÉRITÉ CONFIRMÉE

Il n'y a qu'un seul remède réellement efficace contre la constipation, le manque d'appétit, les aigreurs d'estomac, les vices du sang; ce sont les Pilules Suisses: un essai vous le prouvera. Dans toutes Pharmacies, au prix de 1 fr. 50.

Librairie J. GIRMA, à Cahors

VIENT DE PARAÎTRE LA 14^e LIVRAISON
L'HISTOIRE GÉNÉRALE
DE LA
PROVINCE DE QUERCY
DE GUILLAUME LACOSTE

Cet ouvrage formera TROIS volumes, in 8^o, de 500 pages chacun, paraissant en livraisons mensuelles, pendant les années 1882-1883-1884.

Prix: 18 fr. — Payables 6 fr. par an

En dehors de l'édition de souscription, il sera mis en vente, 50 exemplaires seulement sur papier blanc velin, formant quarante livraisons.

Prix de la livraison 50 centimes

Variétés

l'Algérie

ET LES ALGÉRIENS

NOTES D'UN VOYAGEUR

V

LA VILLE ARABE

Les quartiers occupés par les indigènes forment un polygone irrégulier ayant pour côtés le Boulevard du Centaure, le Boulevard de la Victoria, le Boulevard Valée, la rue Bab el Oued et la rue de la Lyre, ou mieux, selon nous, la rue Randon.

Les maisons mauresques s'élèvent et s'étagent sur le penchant de la montagne jusqu'aux remparts de la Casbah, ancienne et vaste caserne qui servit ensuite de palais aux deys d'Alger, et qui a reçu de nouveau sa première destination.

On trouve aussi des constructions arabes très-curieuses dans le triangle formé par le boulevard des Palmiers, la rue de la Marine et la rue Bab el Oued; c'est-à-dire dans la partie de la ville située entre cette dernière rue et la mer; mais les musulmans les ont abandonnées pour se réfugier dans ce fouillis inextricable de ruelles, d'impasses, de passages voûtés qu'on appelle le quartier de la Casbah.

« Supposez un instant, dit M. Berbrugger, qu'un nouveau Dédale ait été chargé de bâtir une ville sur le modèle du fameux labyrinthe; le résultat de son travail aurait précisément quelque chose d'analogue à l'ancien Alger.

Des rues de longueurs inégales, offrant dans leurs détours toutes les lignes imaginables, excepté cependant la ligne droite pour laquelle les architectes indigènes paraissent professer un éloignement instinctif; des maisons sans fenêtres extérieures, quelques lucarnes au plus; des étages avançant l'un sur l'autre, de telle sorte que vers le sommet des constructions, les deux côtés opposés d'une rue viennent souvent à se toucher; quelquefois même la voie publique est voûtée sur un espace assez considérable. Représentez-vous tout cela éblouissant de blancheur, par suite de l'usage où l'on était alors de donner, chaque année, deux couches de chaux aux bâtiments, et vous aurez reconstruit le véritable Alger par la pensée. »

C'est toujours le même aspect, du moins dans certaines parties. Le musulman fataliste n'aime pas le changement, et c'est avec douleur qu'il voit percer ces grandes lignes qui répandent dans les quartiers obscurs et malsains l'air, la lumière et la vie. Par suite de la disposition de la ville, construite en amphithéâtre sur une pente raide, il sera toujours impossible de relier la Casbah à la Marine par des voies directes. Les rues bien percées sont parallèles à la mer; les rues perpendiculaires au port ou à la rade, mal pavées de cailloux

pointus, sont plutôt de longues suites de marches, absolument inaccessibles à toute espèce de véhicule. Les boulevards Valée et du Centaure, qui limitent au Nord et au Sud la Cité Arabe, ne sont que de larges escaliers à double rampe, garnis de plates-formes et de terrasses pour rendre l'ascension moins pénible.

Deux rues seulement, les rues Porte-Neuve et de la Casbah, relient par une ligne à peu près droite le haut et le bas de la ville. Elles sont étroites, irrégulières, coupées à tout moment par des ruelles latérales qui montent ou descendent de la façon la plus capricieuse, et forment, tantôt des courbes élégantes, tantôt des angles ou des zigzags qui arrêtent brusquement les regards. Quittons ces voies principales; et allons à la découverte.

A peine avons-nous fait quelques pas que nous sommes absolument dépayés. Au bruit de la foule ont succédé l'isolement et le silence; aux constructions européennes, des bâtisses aux hautes murailles, percées de baies cintrées, aux portes massives et munies de puissantes armatures de fer. Parfois, à travers une porte entr'ouverte, on peut jeter des regards à l'intérieur. Ce sont tantôt des vestibules pavés de marbre blanc, avec des arceaux creusés dans le mur et dont la voûte est supportée par de sveltes colonnes, tantôt une cour mauresque avec sa fontaine et ses terrasses intérieures, tantôt un sombre escalier trop étroit pour que deux personnes puissent y passer de front. Comme soubassements, des carreaux vernis ou des faïences multicolores et du meilleur effet.

A mesure qu'on avance ou plutôt qu'on monte, les surprises se multiplient, le décor change à tout moment, comme dans une féerie où la baguette d'un magicien opère sur la scène des transformations répétées.

Quand je vais dans la vieille ville, et j'y vais fréquemment, je ne veux pas de guide. J'aime à errer au hasard, à chercher longtemps, à trouver quelquefois, et surtout à ne devoir mes impressions à personne. Rien ne me déplaît autant que ces touristes qui s'extasient à heure fixe, à des endroits déterminés, sur la parole d'un cicerone. Ma manière de faire a un inconvénient, je le sais. Elle m'expose à ne pas voir beaucoup de choses; à me tromper souvent, car en matière d'art ou d'architecture, je suis peu orthodoxe; mais j'ai en voyage l'horreur du convenu, du déjà vu; et je dois ajouter que je ne suis jamais revenu bredouille d'une excursion dans la Casbah, et que le hasard m'a constamment bien servi.

Un jour, dans la rue du Locdor, c'est une porte ornementée, comme toutes les portes des maisons mauresques, et que surmonte un vieil écusson agrémenté de quatre fleurs de lys. Pourquoi ces armoiries? Était-ce, sous l'ancienne monarchie, la demeure de nos consuls? Était-ce un négociant français qui voulait ainsi, sous la domination turque, indiquer sa nationalité, et retrouver, en entrant chez lui, une lointaine image de la patrie? Je suis resté quelque temps en contemplation devant cet écusson, me reportant par la pensée à l'époque où il fut sculpté, et me demandant presque si le turco qui vient à ma rencontre n'est pas un janissaire, si les balancelles que j'entrevois ne sont pas des barques de pirates.

Une autre fois, c'est une fontaine que je n'avais pas encore remarquée avec ses colonnes de marbre à chapiteaux délicatement fouillés; c'est une Juive puisant de l'eau et évoquant dans mon esprit le souvenir de Rebecca; c'est une tête riieuse encadrée dans un noir judas; c'est une Mauresque qui sort à la hâte de sa maison et me laisse cependant le temps de jeter un rapide coup d'œil sur une terrasse ombragée par une treille et des plantes grimpanes d'où la mer se découvre, et où jouent dans des attitudes variées, avec leur grâce un peu sauvage, quelques enfants, jolis comme le sont tous les enfants arabes.

D'autres fois, c'est un minaret encore inaperçu, une muraille en ruines, garnie de girouffes, un rayon de soleil, un effet d'ombre. Il y a toujours du nouveau et de l'inattendu, et bien que je ne sois pas de ces fanatiques qui pâlisent de plaisir et se pâment d'admiration devant un rinceau ou une balustrade, je suis sensible au beau, et je déclare qu'il est peu de promenades aussi variées et aussi agréables qu'une excursion dans le vieil Alger.

Je vais vous raconter la dernière que j'ai faite, pour vous montrer ce qu'on peut voir dans une après-midi.

Au sortir de la rue Bab el Oued (Porte du

Ruisseau), je me suis engagé dans un long et étroit corridor. Impossible de donner un autre nom à ces ruelles qui n'ont pas un mètre de large et dont les maisons, pourvues d'encorbellements soutenus par des rondins et des poutrelles en thuya, se rapprochent à mesure qu'elles s'élèvent, et finissent par se réunir et former une voûte irrégulière à travers laquelle filtrent d'espace en espace quelques rayons de soleil.

Après avoir longuement erré dans ce labyrinthe, avoir souvent grimpé, quelquefois dégringolé, m'être heurté à de multiples impasses, j'arrive à une espèce de plateforme où aboutissent quatre raides escaliers. Deux bourriquets, chargés de briques et de gravats (sans eux, on ne parviendrait jamais à nettoyer la vieille ville) descendent péniblement d'un côté, conduits par des Biskris au teint d'acajou, tandis que de l'autre, une Juive aux bras nus, aux chairs flasques, monte tout essoufflée, alourdie par l'âge et par l'embonpoint si commun chez les femmes de sa race, qui le considèrent comme une beauté. Ses babouches résonnent sur le pavé. Près d'elle, glisse silencieusement une Mauresque, aux traits jeunes, mais déjà flétris. En Afrique, vingt ans, c'est presque la vieillesse; c'est au moins la maturité. Dès qu'elle m'aperçoit, elle resserre sans trop de précipitation son haïck autour de son visage.

Et fugit ad salices, et se cupit ante videri.

Arabe, Juive, Mauresque, tous se retournent pour me considérer. En effet, dans ce milieu oriental, avec mes vêtements européens, mon chapeau de soie, si peu approprié au climat et au paysage, j'ai tout l'air d'un intrus, et me voilà passé à l'état de curiosité. Je n'en continue pas moins mon examen sommaire des lieux et des personnes.

Tout à coup, des sons inconnus et harmonieux frappent mon oreille.

Je m'approche. C'est une *Nouba*, orchestre indigène. Il est malheureusement réduit à sa plus simple expression. Deux musiciens, un joueur de flûte et un accompagnateur, donnent dans un Café maure, une sérénade aux consommateurs qui boivent et fument, nonchalamment assis ou couchés sur des nattes de paille. J'écoute pendant quelque temps cette musique primitive, traînante et mélancolique mélodie, formée de quelques notes qui reviennent sans cesse, rythmée par le son monotone de la derbouka ou tabourka (tambour en poterie), et bien faite pour endormir et bercer dans leurs rêves fantastiques les amateurs de haschich.

Je continue à monter vers la citadelle. Je vois soudain à ma droite un long escalier, un vaste tube, éclairé en haut d'une vive lumière. C'est une rue, la rue du Diable. Je n'hésite pas à gravir cet enfer. Des deux côtés, sous une voûte sombre, sur des murailles blanches que l'obscurité rend blêmes, se détachent des portes basses, aux marteaux de cuivre bien fourbis et artistement ouvragés. D'étroites lucarnes, aux grillages épais, véritables meurtrières, tranchent de loin en loin sur le fond grisâtre des murs. Je compte quarante degrés; arrivé au sommet, je m'aperçois que la rue se continue par un couloir, percé entre deux rangées de maisons sans autre ouverture qu'une porte dissimulée dans un coin. Tout semble d'abord désert et silencieux, et on éprouve, malgré soi, en présence de cette morne solitude, une vague tristesse; mais derrière les portes fermées, on distingue bientôt le murmure des conversations féminines et le rire perlé des enfants. Cet isolement, cette langue inconnue dont on perçoit à peine les intonations musicales, tout cela a un air d'étrangeté et de mystère qui étonne et qui séduit. On se demande ce qui se passe, quels intérêts s'agitent dans ces demeures impénétrables, ces prisons fermées à nos idées, forteresses rebelles à nos efforts.

La rue du Regard, heureusement nommée, m'attire et m'enchant. C'est un vrai puits, quand on l'examine de la rue de la Casbah. L'œil se perd en plongeant dans ces noires profondeurs, pour être subitement ébloui quand il passe, de la contemplation de ce gouffre, à l'aspect de la mer étincelante qu'une échappée de vue permet d'apercevoir par delà les terrasses, entre les maisons resserrées.

Je parcours ensuite la rue Barberousse, le quartier Sidi Ramdan. Rien d'européen, rien de moderne. Les redoutables corsaires, qui in-

fectaient la Méditerranée pendant les derniers siècles, s'y retrouveraient encore et reconnaîtraient les observatoires d'où les femmes de leur harem épiaient leur retour.

Il en est de même pour le quartier du Centre, plus connu sous le nom de quartier Mohammed Chérif. Je l'ai visité dans tous les sens. Là, l'illusion est complète. On est à cent lieues de la France.

Assis au carrefour Kléber, à côté de la Zaouia (Ecole religieuse où un marabout enseigne le Coran), j'ai vu pendant près d'une demi-heure, défiler devant moi tous les types de l'Algérie, et pas un seul européen. Dévots faisant leurs ablutions ou se prosternant pieusement devant le tombeau du descendant du Prophète; barbier en plein air, aussi habile à arracher une dent qu'à dénuder un crâne; vanniers aux doigts agiles; bédouins paresseusement étendus sur les nattes d'un café ou couchés au soleil, le long du mur, soigneusement enveloppés dans leur burnous; mauresques affairées; négresses vendant leurs petits pains parfumés d'anis; marchands de beignets, de gâteaux au miel ou de bâtons de guimauve; spahis au manteau rouge, faisant une tache sanglante sur les blancs vêtements des autres indigènes; c'est un mélange indescriptible et un merveilleux tableau.

Les rues avoisinantes, chères aux peintres et aux aquarellistes, sont fécondes en surprises. En redescendant vers le port, j'allais à

l'aventure, admirant ces voies bizarres et inégales, aux recoins sombres, aux entrecroisements multiples, aux voûtes obscures, aux brusques tournants qui vous font passer, sans transition, de la nuit à la lumière. Ces contrastes se reproduisent à chaque instant, et toujours variés.

Jamais je n'ai plus vivement regretté de n'avoir pas suivi avec profit les leçons de mes professeurs de dessin. La plume est impuissante à rendre ces impressions et ces aspects, à moins d'être tenue par un Gauthier ou un Fromentin; pour ces paysages et ces couleurs, il faut le crayon ou le pinceau.

C'est le soir surtout, par une de ces nuits tièdes et sereines comme le sont les nuits d'Alger, que ces quartiers doivent être intéressants à parcourir, avec ces portes fermées, ces fenêtres grillées, ces maisons muettes, ces Arabes qui se glissent comme des fantômes, le long des murailles blanches avec lesquelles ils semblent se confondre.

Beau pays pour l'artiste et le poète, que cette ville étrange où se trouvent côte à côte des races si distinctes, des civilisations si différentes; en bas, le mouvement tumultueux, le commerce, la vie, les raffinements multipliés des grandes cités européennes; en haut, le silence, le mystère, les mœurs et les retraits impénétrés de l'Orient.

J. B.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. » — LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS ADULTES & ENFANTS
 rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :
REVALESCIÈRE
 Du BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dardes, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance.

Cure N° 98,744 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion; affection du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'influence de votre divine Revalescience. LÉON PERCIER, Instituteur à Eynançes (Haute-Vienne).

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans

de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescience du Barry ma guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice je lui ai fait prendre sur le conseil du Médecin, la Revalescience qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. J. G. DE MONTANAY, 41, rue Condorcet, Paris, 4, Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. BISCUITS DE REVALESCIÈRE, aliment très agréable et commode aux bureaux, comme goûter et souper, et en voyage; en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi franco dans toutes les Gares contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez M. VINEL, droguiste, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

L'HOMME RÉGÉNÉRÉ par la méthode du docteur J. MERCIER. Impuissance et stérilité, épuisement, pertes séminales, maladies secrètes, Consultations et traitement par correspondance, 10, rue Vignon, Paris. — Brochure 1 fr. adressée sous enveloppe.

SOURDS ! ne vous désolerez plus, adressez-vous à M. Ramognino, qui, dans un but charitable, fait connaître gratuitement sa méthode, et bientôt vous entendrez, si vous n'êtes pas sourds de naissance; plus de 4,000 guérisons obtenues, tant en Amérique, en Italie et en France, ont valu à l'auteur 4 médailles d'or. — Extrait de quelques cures : M^{me} Marie Lavielle, à Pompadour (Corrèze), a été guérie d'une surdité de 7 ans; M. Senéquier, à la Môle (Var), d'une de trente ans; M. Vincent, épicier, à Sotteville-les-Rouen, d'une de 13 ans; M. Morand, à Istres, d'une de 15 ans, etc. — S'adresser franco à M. Ramognino, Docteur de l'Université américaine, à Marseille.

VOUS NE TOUSSEREZ PLUS si vous sucez quelques bonbons au Goudron du Dr GRAMONT. Agréables à la bouche, ils portent ensuite l'arôme précieux du goudron sur les poumons et arrêtent aussitôt la Toux. Par le passé on buvait de l'Eau de Goudron mais le goût répugnait. Depuis peu on fait des Capsules de goudron recouvertes de gélatine pour en masquer la saveur; ici l'inconvénient est grand car l'enveloppe dure qui recouvre le goudron l'empêche d'agir comme calmant immédiat, tandis que le Bonbon GRAMONT fond de suite et soulage immédiatement. Prix; la boîte 1 fr. 75 1/2, 1 fr. Env. poste contre mandat ou timbre 30 cent. en sus. Dépôts à Cahors, pharm. ESCROUZAILLES.

TAMAR INDIEN GRILLON

FRUIT LAXATIF RAFRAICHISSANT

CONTRE

CONSTIPATION
 Hémorroïdes, Congestion cérébrale,
 Bile, Manque d'appétit,
 Embarras gastriques.

TRÈS AGRÉABLE A PRENDRE
 NE PRODUIT JAMAIS D'IRRITATION

Indispensable aux Enfants,
 Dames enceintes ou en couches,
 Vieillards et personnes sédentaires.

Ph. GRILLON, 28, r. Grammont, Paris
 et Pharmacies, Boîte 2.50.

MÉDAILLE A L'EXPOSITION DE CAHORS 1881

Maison Doucède

CAHORS. — Rue de la Liberté.

M. Doucède prévient sa nombreuse clientèle qu'il a reçu un grand assortiment de Draperies, hautes nouveautés d'Elbeuf et Anglaise pour Pantalons, Costumes complets, Pardessus, et un très-beaux choix de Gilets, haute nouveauté pour la saison prochaine.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des Vêtements.

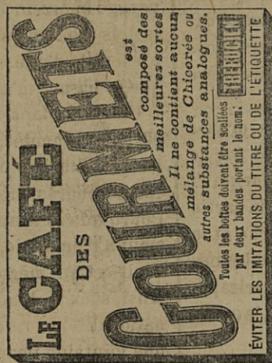
M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, Costume de soirée, etc.

SOLIDITÉ, ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS

LA
VELOUTINE

est une poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau. Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY, INVENTEUR
 9, Rue de la Paix. — Paris.



AVIS
 CESSION D'ÉTABLISSEMENT
 A PARIS.

Pour cause de santé, un industriel à la tête d'importante fabrication de mécanique spéciale unique en France, réalisant un bénéfice minimum garanti de 30 0/0 net, céderait son établissement pour le prix des marchandises et du matériel estimés à 150.000 fr. Il laisserait partie du prix dans la maison si l'acquéreur le désirait. S'adresser à M. Vasseur, 2, rue St-Lazare, Paris.

A LOUER
 Présentement
UN APPARTEMENT
 DE SIX PIÈCES
 AUX TILLEULS,
 Rue du Lycée, 27.

POMMADE BERTINOT

Pour la guérison radicale et infailible des cors au pieds, durillons et œils de perdrix, 1 franc le flacon.
 Dépôt Cahors chez M. PAGANEL, coiffeur-parfumeur, boulevard Gambetta, 33, et à Paris, faubourg St-Denis, 65.

Le Propriétaire-Gérant: A Layton.

ENTREPOT DE VINAIGRES D'ORLÉANS
 ROUGES et BLANCS à BASE de VIN, GARANTIS TRÈS-LIMPIDES et de BONNE CONSERVATION
COUSTILLAS JEUNE

Maison de gros, place Francheville — PÉRIGUEUX

Au moment de la grande consommation des VINAIGRES, l'acheteur a tout intérêt à se procurer de la marchandise de qualité vraiment supérieure, limpide et de conserve, en un mot des Vinaigres supérieurs à base de vin; consignataire des principales fabriques de France, je viens me mettre à votre disposition pour vos approvisionnements de vinaigres de qualité supérieure.

Envoi franco des Tarifs; prix et conditions de vente sur demande.

Entrepôt et Consignation de Sucres brut, Sucre de Mais, Genièvre, Raisins secs et tous produits pour boissons économiques.

SEUL DÉPOSITAIRE A PÉRIGUEUX

Du Coco de Calabre et Cerisette, boisson hygiénique à 1 centime le litre; de la Teinture française pour la coloration des vins, Vins factices de raisins secs, Piquettes (produit garanti sans fuchsine et sans aniline).

VENTE EXCLUSIVE AU COMMERCE

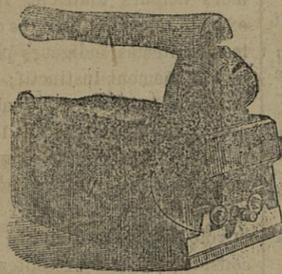
COUSTILLAS Jeune, PLACE FRANCHEVILLE — PÉRIGUEUX.

J'offre à tout acheteur de 1 fut de vinaigre la manière sûre et pratique de fabriquer le vin et la piquette de ménage avec les raisins secs.

Maison de confiance
O. DELORD

Rue de la Liberté, 12 — CAHORS

CHAUSSURES POUR HOMMES, DAMES ET ENFANTS
 ARTICLES DE LUXE ET DE FANTAISIE
CHAUSSURES DE CHASSE & DE TRAVAIL
 PRIX TRÈS-MODÉRÉS.



NOUVEAU FER
 A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL
 INDISPENSABLE

A tous les Ménages, aux Repasseuses, Couturières, Lingères, Confectionneurs, Tailleurs, Apieceurs, etc.

POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS :

Économie, Propreté, Salubrité.

Se vend chez **JEAN LARRIVE, Fils aîné**
 16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS.

Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage, brevetées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de rechange et Réparations.

Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage Persan, sans brosses, imperméable à l'eau.

MACHINES A COUDRE
 De la Maison BARIQUAND et Fils
 CONSTRUCTEURS-MÉCANICIENS. (S. G. D. G.)
 Ces Machines, se recommandent par la simplicité de leur mécanisme, et leur bon perfectionnement.
 Seul dépôt à Cahors, chez M. Ch. DESPRATS, successeur de M. CANGARDEL 4^{me}.